

Vous êtes assistant maternel agréé et vous souhaitez enrichir vos connaissances, développer vos compétences et compléter votre formation initiale ?

Comme tout salarié, vous avez la possibilité de partir en formation (obligation d'avoir un contrat en cours). Ce droit existe depuis 2007 pour votre profession.

Vous partez en formation, quels avantages pour vous, pour les enfants accueillis et pour leurs familles ?



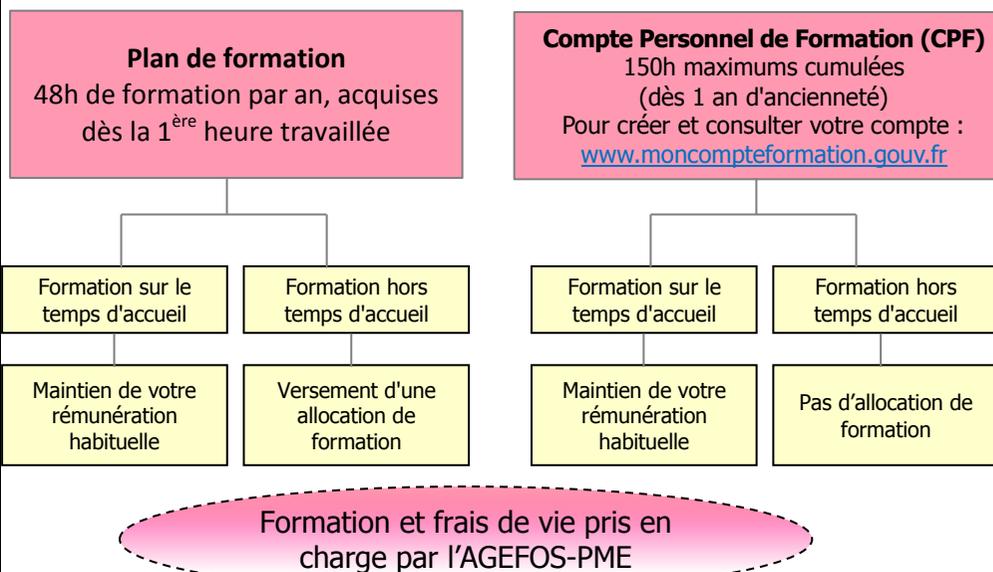
Quelles formations s'offrent à vous ?

Formation diplômante : le CPF* vous permet de vous impliquer dans la sécurisation de votre parcours professionnel en obtenant une certification reconnue (diplôme, titre, Certificat de qualification professionnelle (CQP)...).

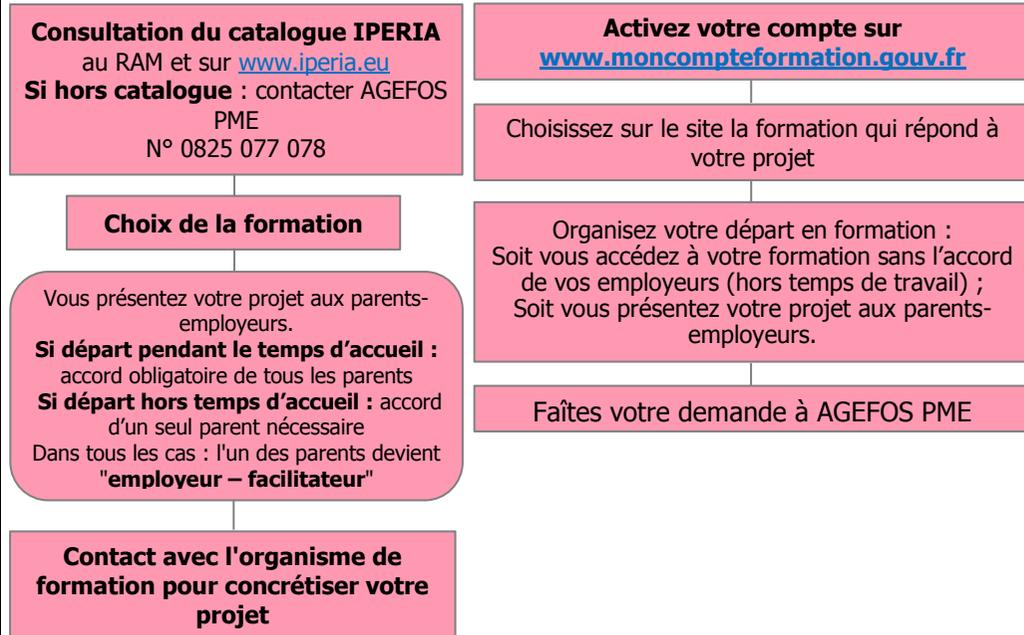
Autres Formations : dans le cadre du plan de formation, vous avez accès à des modules qui vous permettent de développer vos compétences (actions catalogue IPERIA ou hors catalogue – voir ci-après).

* Le Compte personnel de formation (CPF) remplace le DIF depuis le 1^{er} janvier 2015

Comment partir en formation continue ?



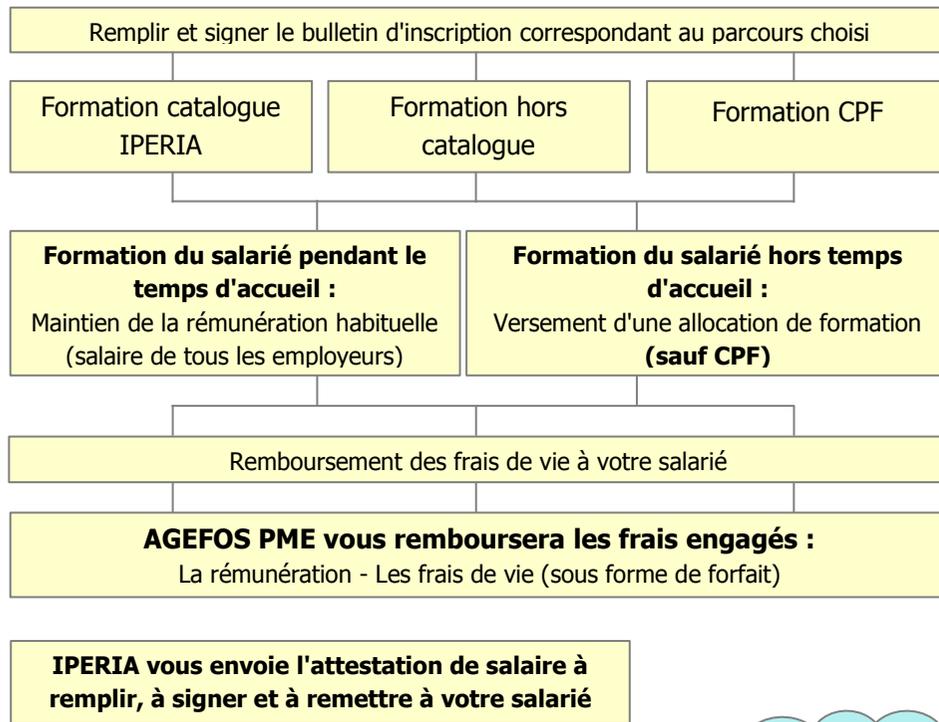
Quelles démarches effectuer ?



Vous êtes parent-employeur d'un assistant maternel agréé et vous souhaitez le soutenir dans un projet de formation

Comme tout salarié, les assistants maternels ont la possibilité de partir en formation. Ce droit existe depuis 2007 pour cette profession. Si vous décidez d'accompagner votre salarié, vous deviendrez le "parent-facilitateur".

Quelles sont vos démarches en tant que parent-facilitateur ?



Ne pas déclarer les heures de formation à PAJEMPLOI

Penser à noter le montant d'allocation formation sur le bulletin de salaire

Quels sont vos démarches si vous n'êtes pas parent-facilitateur ?

- Donner votre accord à votre salarié ;
- Si formation sur le temps d'accueil, communiquer au parent-facilitateur le salaire horaire net et le nombre total d'heures d'accueil habituel pendant les jours de formation ;
- Suspendre le salaire sur les jours de formation ;
- Ne pas déclarer les heures à PAJEMPLOI.

Les contacts utiles :

AGEFOS PME : Tel. : 0 825 077 078

Site : www.agefos-pme.com

IPERIA l'Institut : Tel. : 0 800 820 920

Site : www.iperia.eu

CPF : Tel : 0800 080 826

www.moncompteformation.gouv.fr

Votre Relais Assistants Maternels :